



Le Plan d'action fondé sur l'analyse de la tempête de verglas 2017 est un document complexe présentant 95 recommandations distinctes et intégrant trois documents d'examen. Les recommandations touchent tous les ministères.

Nous poserons les actions suivantes :

- **Gérer les urgences selon une approche géographique** (plusieurs recommandations)
 - Grâce à la planification et à la gouvernance, se concentrer moins sur les ordres de gouvernement et les limites, et voir davantage à planifier et à intervenir de concert à l'égard des urgences dans les lieux où les gens vivent, travaillent et circulent.

- **Améliorer la gouvernance en ce qui concerne la gestion des urgences**
 - À cette fin, faire preuve de transparence et de responsabilité en rendant publics les risques, les plans, les analyses et les plans d'action (recommandations 2, 25 et 26).
 - Améliorer les liens entre les politiques du gouvernement et les risques inhérents à la gestion des urgences, comme l'adaptation aux changements climatiques, l'infrastructure et la cybersécurité, par l'intermédiaire du Comité des sous-ministres sur la gestion de la sécurité et des urgences (recommandations 1, 3, 11, 15, 24 et 29).
 - Préciser les rôles au sein du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL), de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) et des commissions de services régionaux ainsi que les relations qui les unissent (recommandations 5, 7 et 8).
 - Créer des partenariats avec les Premières Nations et le gouvernement fédéral pour accroître la capacité et établir de bonnes relations (recommandations 16 et 17).
 - Épauler les municipalités et les autorités locales pour améliorer l'état de préparation et la coordination avec le gouvernement provincial et les Premières Nations (recommandations 6, 8, 10 et 13).

- **Accroître la résilience individuelle et des collectivités**
 - Améliorer la connaissance qu'ont les Néo-Brunswickois de leurs responsabilités avant et pendant les situations d'urgence (recommandations 18, 20, 21, 22, 23, 27, 28, 32 et 47).
 - Amener les Néo-Brunswickois à être mieux préparés et réduire les obstacles à cet égard grâce à des mesures incitatives, à des partenariats avec l'industrie, à la sensibilisation et à la gouvernance (recommandation 31).

Augmenter la formation et la capacité de l'ensemble des gouvernements, des infrastructures essentielles, des premiers répondants et des partenaires communautaires (recommandations 12, 14, 45 et 46)

- **Prendre soin des citoyens du Nouveau-Brunswick**
 - Veiller à se pourvoir de la capacité utile d’héberger et de prendre soin des Néo-Brunswickois lors de situations d’urgence dans les deux langues officielles (recommandations 34, 35, 36, 37 et 41).
 - Préciser les rôles et les responsabilités du ministère du Développement social, de l’OMU NB et de la Croix-Rouge canadienne (recommandation 33).
 - Faire en sorte que le public sache comment, où et quand accéder aux refuges (recommandation 38).
 - Améliorer la capacité à connaître et à communiquer l’information sur nos citoyens les plus vulnérables (recommandations 39 et 40).
 - Améliorer la capacité et la coordination des bénévoles inscrits et de ceux qui se présentent spontanément (recommandations 42, 43 et 44).
 - Améliorer la coordination des services d’aide financière en cas de catastrophe (recommandations 48 et 49).

- **Assurer la sensibilisation du public et les communications** (plusieurs recommandations)
 - Voir à ce que le public sache mieux comment se préparer aux situations d’urgence, quoi faire et à quoi s’attendre lors de ces situations (recommandations 19 et 30).
 - Faire mieux connaître au public la façon d’accéder aux services, tels que les refuges, l’information et les secours, lors des situations d’urgence.
 - Veiller à ce que l’approche en matière de communications soit cohérente et intègre tous les ordres de gouvernement, les infrastructures essentielles et les organismes d’intervention (recommandations 50 et 51).

Les ministères responsables devront contribuer à un plan pluriannuel pour officialiser les travaux en cours et planifier les travaux futurs aux fins d’approbation par les sous-ministres.

Statut de la mise en œuvre du plan d’action consécutif à la tempête de verglas

Objectif	Mesure	Calendrier
1 Poursuivre les efforts indiqués dans le Plan d’action sur les changements climatiques (2017) de la province en ce qui concerne l’atténuation des risques associés aux phénomènes météorologiques extrêmes et l’adaptation à ces risques.	Le gouvernement mettra en œuvre le plan d’action et fournira un examen annuel des mesures prises.	ACHEVÉ Rapports annuels du Secrétariat des changements climatiques.
2 Les rapports d’analyse après action des événements doivent être	Les rapports d’analyse après action seront publiés sur le site Web de l’Organisation	ACHEVÉ

Objectif	Mesure	Calendrier
rendus publics, et les mesures d'intervention doivent faire l'objet d'un rapport annuel.	des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) une fois achevés et examinés par le gouvernement.	La nouvelle conception de l'OMU NB a été rendue publique le 5 novembre 2018.
3 et 4 Le Comité des sous-ministres sur la gestion de la sécurité et des urgences doit se réunir et adopter un rôle plus actif dans les services d'urgence, y compris la surveillance des mesures prises à l'égard des recommandations figurant dans le rapport sur la tempête de verglas de 2017.	Un comité des sous-ministres se réunira chaque trimestre pour examiner la préparation aux urgences.	ACHEVÉ Le comité se réunit chaque trimestre pour surveiller les progrès et fournir des directives.
5 Mettre en œuvre un cadre de gestion des urgences pour les gouvernements locaux. Clarifier les rôles des commissions de services régionaux dans la gestion des urgences.	Le ministère de la Sécurité publique et le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) consulteront les commissions de services régionaux en vue de créer une tribune permanente sur la gestion des urgences et de renforcer les capacités en harmonisant les priorités entre les régions au moyen du cadre de gestion des urgences pour les gouvernements locaux.	EN COURS
6 et 7 Mettre au point une démarche de mobilisation communautaire continue dans le système de gestion des urgences du Nouveau-Brunswick pour soutenir les collectivités, les Premières Nations et les autorités locales afin d'améliorer la préparation et la coordination.	Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et le ministère de la Sécurité publique consulteront les autorités municipales et locales pour mettre au point une démarche de mobilisation. Le Secrétariat des affaires autochtones fera partie de ce processus.	EN COURS
8 et 9 Mettre en œuvre un cadre de gestion des urgences pour les gouvernements locaux. Définir les rôles des gestionnaires des services locaux en ce qui a trait à la gestion des urgences au sein du cadre pour les gouvernements locaux.	Les gestionnaires des services locaux agiront à titre de grands responsables de la gestion des urgences municipales pour chaque district de services locaux afin d'atténuer les urgences, de s'y préparer, d'y répondre et de procéder au rétablissement par la suite. Les gestionnaires des services locaux participeront aux travaux des commissions de services régionaux portant sur la gestion des urgences.	EN COURS
10 et 11 Le Comité des sous-ministres sur la gestion de la sécurité et des urgences devrait renforcer le pouvoir de l'OMU NB de tenir responsables les municipalités, les ministères et les intervenants externes relativement à leurs obligations législatives, déléguées ou contractuelles liées à la planification et à la mise en œuvre de mesures d'urgence.	On rappellera aux municipalités, aux ministères et aux intervenants externes les rôles et les obligations en matière de gestion des urgences.	AUX FINS D'EXAMEN ULTÉRIEUR
12 L'OMU NB devrait revoir son programme de formation afin d'accroître l'accessibilité pour les représentants locaux et régionaux. L'OMU NB et le MEGL devraient prendre des mesures pour veiller à ce que l'orientation pour les nouveaux maires et conseillers municipaux comprenne un volet sur les mesures d'urgence.	Un modèle de prestation d'une formation auprès des intervenants locaux et régionaux sera mis au point. La formation aura également lieu lors de l'orientation de juin 2020 pour les élus municipaux.	EN COURS
13 L'OMU NB devrait accroître le nombre de coordonnateurs de la gestion régionale des urgences (CGRU) pour s'assurer d'avoir une capacité opérationnelle lors des situations d'urgence et pour contribuer	L'OMU NB examinera les exigences en matière de formation et de personnel pour améliorer la planification et les opérations en cas d'urgence.	ACHEVÉ

Objectif	Mesure	Calendrier
à une planification des mesures d'urgence plus rigoureuse et uniformisée.		
14 Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) pourrait augmenter le financement affecté aux services d'urgence afin de couvrir les coûts liés surtout à l'ajout de ressources d'urgence dans les régions et à une meilleure formation aux intervenants locaux et régionaux.	L'OMU NB déterminera le meilleur modèle pour offrir la formation.	ACHEVÉ
15, 16 et 17 Le GNB engagera un dialogue avec les collectivités des Premières Nations et Services aux Autochtones Canada pour officialiser la coordination et les communications en situation d'urgence, et pour parler de la possibilité de conclure une entente officielle concernant l'intégration de services d'urgence semblables à ceux prévus par l'entente d'Affaires autochtones et du Nord Canada avec l'Île-du-Prince-Édouard.	Une entente relative aux services d'urgence sera mise au point pour mobiliser les collectivités des Premières Nations et coordonner la planification de mesures d'urgence et les interventions en cas d'urgence.	EN COURS
18 Les citoyens doivent se charger davantage de se préparer, ainsi que leurs familles, et ne doivent pas présumer que des services institutionnels (c.-à-d. des services assurés par le gouvernement ou d'autres organismes de secours) seront mis en place le plus rapidement possible pour assurer leur sécurité et leur confort.	<p>Le gouvernement appuiera les efforts pour mobiliser les citoyens afin qu'ils se chargent davantage de se préparer. Ces efforts compléteront des initiatives de marketing.</p> <p>Le gouvernement appuiera les efforts pour mobiliser les citoyens afin qu'ils se chargent davantage de se préparer grâce à l'utilisation d'un nouveau site Web mis à jour, à une campagne de marketing continue et à la promotion de la préparation pour les 72 premières heures.</p>	<p>ACHEVÉ</p> <p>EN COURS</p>
19 Les gouvernements et les organismes de secours devraient analyser la déconnexion entre, d'une part, la communication cohérente du message relatif à la préparation pour les 72 premières heures d'une situation d'urgence et, d'autre part, le fait que les citoyens n'aient pas tenu compte des conseils à cet égard. Cette recommandation vise à accroître le pourcentage de Néo-Brunswickois qui prennent des mesures afin de mieux se préparer pour une urgence.	Une campagne de promotion sera lancée pour encourager les résidents à se préparer aux urgences. Un sondage d'opinion publique sera effectué pour obtenir des renseignements de base sur la préparation des citoyens et leur connaissance des faits.	EN COURS
20 Les efforts liés à la communication de messages relatifs à la préparation pour les 72 premières heures doivent se poursuivre, et des mesures créatives doivent être prises pour motiver les gens à agir. Voici quelques suggestions à prendre en considération : afficher des listes ou des aide-mémoire permanents (p. ex. des aimants ou des autocollants) à la maison, inclure des rappels dans les prévisions de tempêtes et les reportages médiatiques, renforcer l'utilisation des médias sociaux, distribuer du matériel dans le cadre d'activités communautaires ou prévoir des programmes de commandite pour les trousse d'urgence	<p>Une semaine officielle sera tenue pour promouvoir la préparation aux urgences auprès des particuliers et des familles.</p> <p>Des articles promotionnels seront fournis dans le cadre d'une campagne de marketing social renouvelée.</p> <p>L'OMU NB envisagera de tenir des présentations lors de salons de l'habitation et d'autres événements communautaires.</p>	<p>ACHEVÉ</p> <p>EN COURS</p>

Objectif	Mesure	Calendrier
ou une partie de celles-ci.		
21 Mettre au point un programme pour intégrer une formation de sensibilisation aux urgences à l'intention de nos jeunes dans les programmes scolaires et les collectivités.	Le gouvernement recherchera des possibilités d'inculquer aux jeunes des habitudes essentielles afin d'influencer les adultes et les comportements futurs.	À L'ÉTUDE
22 L'OMU NB et les organismes d'intervention associés devraient disposer de plans de contingence pour l'éventualité où des gens refuseraient de quitter leur maison par crainte d'être victimes d'une entrée par effraction, ce qui rendrait encore plus compliqué de maintenir la sécurité et le confort de la population générale.	Le ministère de la Sécurité publique étudiera les mécanismes de protection de la sécurité du public en demandant à des corps en uniforme de mener des vérifications du bien-être.	ACHEVÉ
23 Les attentes des citoyens ne devraient pas être accrues en ce qui a trait à la capacité des gouvernements et des organismes d'intervention d'assurer la sécurité d'une manière hautement individualisée.	Cette recommandation doit être abordée dans le cadre de la réponse à la recommandation 20.	EN COURS
24 Le Comité des sous-ministres sur la gestion de la sécurité et des urgences examinera et surveillera les mesures indiquées dans le rapport d'analyse après action d'Énergie NB.	Les recommandations de ce rapport seront étudiées par le Comité des sous-ministres sur la gestion de la sécurité et des urgences lors de sa réunion d'octobre 2017.	ACHEVÉ
25 Les messages communiqués par Énergie NB sur la durée prévue des pannes d'électricité devraient présenter les scénarios les plus pessimistes lorsque des gens se servent des estimations pour prendre des décisions sur les mesures d'intervention et leur sécurité personnelle.	Énergie NB préparera des échéanciers de rétablissement précis pour les besoins de la planification et des interventions opérationnelles. L'OMU NB fera preuve de prudence en tenant compte des prévisions techniques provenant de partenaires des infrastructures essentielles, notamment Énergie NB.	ACHEVÉ
26 Afin de préserver la confiance du public en ce qui a trait au maintien et à la fiabilité de l'alimentation électrique, Énergie NB devrait communiquer : a) les travaux mis en œuvre pour renforcer la résilience à l'intérieur du réseau selon les effets des changements climatiques sur la météo; b) les discussions tenues à l'échelon national en ce qui concerne les normes nécessaires pour veiller à ce que les infrastructures d'alimentation électrique puissent résister à des incidents météorologiques de plus en plus fréquents et destructeurs, particulièrement dans les zones vulnérables.	Énergie NB publicisera ses efforts quant à l'exploration d'autres façons d'accroître la résilience du réseau dans les secteurs vulnérables aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes, de même que les normes techniques utilisées pour orienter la prise de décisions sur infrastructures renforcées pour les tempêtes dans les secteurs sujets à des conditions météorologiques plus difficiles.	ACHEVÉ
27 et 28 L'OMU NB et Énergie NB devraient travailler avec les organismes d'intervention, les administrations régionales et locales et les planificateurs locaux afin d'étudier, dans le cadre de leurs plans de mesures d'urgence, la faisabilité de l'acquisition et du positionnement <u>stratégiques</u> de génératrices afin d'optimiser les dépenses tout en veillant à ce que les services essentiels et les services sociaux puissent	Le gouvernement veillera à ce que les plans régionaux et municipaux prévoient une alimentation électrique d'appoint pour les infrastructures essentielles, les centres d'accueil et les refuges. Des programmes d'incitation seront envisagés pour l'achat et l'installation de génératrices en cas de pannes prolongées.	À L'ÉTUDE

Objectif	Mesure	Calendrier
être maintenus pendant les situations d'urgence.		
29 Les gouvernements fédéral, provincial et locaux devraient étudier comment des fonds pourraient être mis à disposition au cours des prochaines années pour appuyer l'achat de génératrices de secours, particulièrement en ce qui a trait à l'adaptation aux changements climatiques et aux infrastructures gouvernementales locales.	On sollicitera le gouvernement fédéral pour qu'il affecte des fonds à la préparation aux urgences de sorte qu'il soit possible d'acheter du matériel d'urgence, principalement des génératrices, et d'améliorer la résilience de toutes les collectivités.	À L'ÉTUDE
30 L'OMU NB et le ministère de la Santé devraient collaborer dans le cadre de la production et de la diffusion de messages d'urgence faciles à comprendre dans un format qui favoriserait la conservation du matériel à la maison aux fins de consultation selon les besoins. L'information devrait comporter des messages liés à l'utilisation sécuritaire d'appareils alimentés au gaz et au propane en cas de pannes de courant.	Des efforts de sensibilisation du public seront lancés pour souligner les risques liés à l'utilisation non sécuritaire des appareils à combustible.	ACHEVÉ
31 Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait, en collaboration avec les secteurs privé et sans but lucratif, déterminer des façons d'encourager l'achat et l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone au moyen de la sensibilisation et, lorsque l'abordabilité constitue un enjeu, en utilisant des rabais, des dons ou une autre forme de réduction des coûts.	Des efforts de sensibilisation du public seront lancés pour souligner les risques liés à l'utilisation non sécuritaire des appareils à combustible.	ACHEVÉ
32 Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait étudier l'impact et les répercussions de l'obligation d'installer des détecteurs de monoxyde de carbone dans les immeubles, comme pour les immeubles neufs en vertu du Code national du bâtiment de 2010.	Le ministère de la Sécurité publique étudiera l'impact et les répercussions de l'obligation d'installer des détecteurs de monoxyde de carbone dans les immeubles existants, comme c'est le cas pour les immeubles neufs en vertu du Code national du bâtiment de 2010.	À L'ÉTUDE
33 Préciser les rôles et responsabilités liés à la prestation de services sociaux d'urgence auprès des régions et des municipalités.	Le ministère du Développement social, la Croix-Rouge canadienne et l'OMU NB collaboreront avec les commissions de services régionaux, les associations municipales et les municipalités pour préciser les responsabilités, améliorer les efforts de planification régionaux et municipaux et mettre au point des façons d'intégrer les pratiques exemplaires à l'échelon communautaire.	EN COURS
34 Revoir le protocole d'entente de 2011 avec la Croix-Rouge canadienne afin de veiller au respect de l'article 30 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	Le ministère du Développement social reverra le protocole d'entente de 2011 avec la Croix-Rouge canadienne afin de veiller au respect de l'article 30 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> lorsqu'il s'agit de traiter directement avec le public au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick.	EN COURS
35, 37 et 38 Intégrer les centres d'accueil et les refuges dans les plans régionaux et municipaux des mesures d'urgence.	Le ministère du Développement social, en collaboration avec l'OMU NB, la Croix-Rouge, les régions et les municipalités, fera de l'inclusion des centres d'accueil ou des refuges un élément clé des plans locaux et régionaux des mesures d'urgence.	EN COURS

Objectif	Mesure	Calendrier
<p>36 Les plans régionaux des mesures d'urgence comprendront un processus pour transporter les résidents coincés vers les centres d'accueil ou les refuges.</p>	<p>L'OMU NB, en collaboration avec le ministère du Développement social, veillera à ce que les plans régionaux des mesures d'urgence prévoient des façons de transporter les résidents vers les centres d'accueil ou les refuges lorsque les routes sont impraticables ou que les résidents n'ont pas de moyen de transport.</p>	<p>AUX FINS D'EXAMEN ULTÉRIEUR</p>
<p>38 Dans le cadre de la communication de l'emplacement des centres de réchauffement ou d'accueil et des refuges, l'information devrait comporter des précisions comme les heures d'ouverture, les services offerts et même des conseils relatifs à la manière de sécuriser sa maison lorsqu'on se rend dans un refuge.</p>	<p>L'OMU NB dressera une liste exhaustive des centres communautaires et des refuges, qui sera accessible en ligne avant même qu'une urgence ne survienne.</p> <p>Le gouvernement étudiera aussi des solutions technologiques afin d'inclure des précisions sur les centres de réchauffement ou d'accueil.</p>	<p>À L'ÉTUDE</p>
<p>39 Créer un registre régional et municipal d'autodéclaration des personnes vulnérables pouvant avoir besoin d'aide lors des situations d'urgence.</p>	<p>Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, de concert avec l'OMU NB et le ministère du Développement social, étudiera la création et la tenue d'un registre d'autodéclaration des personnes vulnérables dans les régions et les municipalités.</p>	<p>À L'ÉTUDE</p>
<p>40 Pendant les situations d'urgence, fournir aux premiers intervenants les renseignements personnels des clients du ministère du Développement social pour faciliter la prestation de secours d'urgence.</p>	<p>Le ministère du Développement social lancera un processus visant à obtenir de manière proactive le consentement des clients en vue de la communication de leurs renseignements personnels aux intervenants pendant les situations d'urgence pour faciliter la prestation de secours d'urgence.</p>	<p>ACHEVÉ</p>
<p>41 Exiger que les exploitants d'établissements résidentiels pour adultes (foyers de soins spéciaux) créent des plans de préparation aux situations d'urgence.</p>	<p>Le ministère du Développement social entamera un examen des exigences concernant la préparation aux situations d'urgence pour les foyers de soins spéciaux et préparera une proposition pour l'installation progressive d'une alimentation électrique d'appoint ou la prise d'autres dispositions en cas de pannes de courant prolongées.</p>	<p>EN COURS</p>
<p>42 et 43 Le GNB déterminera les pratiques exemplaires afin d'utiliser le mieux possible les bénévoles, formés ou non, qu'ils soient du gouvernement ou qu'ils se présentent spontanément dans le cadre d'une intervention d'urgence. Il faudra envisager la création de bases de données de bénévoles, qualifiés et soumis à un contrôle de sécurité, le cas échéant.</p>	<p>Dans le cadre des processus de planification provincial, régionaux et municipaux, l'OMU NB examinera les pratiques exemplaires quant à l'intégration, par les organismes, des bénévoles qui se présentent spontanément dans le cadre d'une intervention d'urgence.</p>	<p>À L'ÉTUDE</p>
<p>44 Mettre sur pied un programme, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, en vue de créer une capacité en matière de travailleurs de soutien bénévoles pour les situations d'urgence parmi les fonctionnaires du gouvernement.</p>	<p>Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec la Croix-Rouge, examinera l'établissement et le maintien d'un partenariat visant à renforcer les capacités de bénévolat des fonctionnaires de l'ensemble de la province en cas d'urgence, au moyen de la sensibilisation et de la formation.</p>	<p>À L'ÉTUDE</p>
<p>45 L'OMU NB et le Comité des sous-ministres sur la gestion de la sécurité et des urgences devraient travailler ensemble afin de relever le</p>	<p>L'OMU NB mettra au point un processus pour veiller à ce que les hauts fonctionnaires, les responsables politiques et le personnel politique soient</p>	<p>EN COURS</p>

Objectif	Mesure	Calendrier
niveau de sensibilisation des hauts fonctionnaires, des responsables politiques et du personnel politique en ce qui a trait au fonctionnement de la gestion de situations d'urgence à grande échelle et à la meilleure contribution de chacun des intervenants au succès d'un effort d'urgence.	régulièrement informés des interventions lors des situations d'urgence de grande échelle.	
46 Pendant les situations d'urgence, on devrait établir un poste de liaison qui servirait de lien entre les représentants gouvernementaux et l'OMU NB pour assurer le suivi des préoccupations des citoyens concernant les représentants gouvernementaux et les responsables politiques qui ne font pas partie de la ligne hiérarchique directe de l'OMU NB.	L'OMU NB collaborera avec le gouvernement pour mettre au point et maintenir un mécanisme de liaison afin que l'information soit rassemblée et transmise au Centre provincial des opérations d'urgence (CPOU) de sorte que les mesures appropriées soient prises.	ACHEVÉ
47 Les membres du grand public doivent mieux comprendre les conséquences d'un état d'urgence afin d'éviter les malentendus concernant ses avantages et de bien comprendre l'étendue des pouvoirs détenus par le gouvernement si l'état d'urgence s'impose.	Une fiche de renseignements et un document de questions et réponses expliquant ce que signifie un « état d'urgence » seront créés et transmis aux représentants des administrations locales à titre d'outil éducatif.	ACHEVÉ
48 L'OMU NB et Service Nouveau-Brunswick devraient examiner comment les processus administratifs d'aide financière en cas de catastrophe pourraient être simplifiés pour mettre en œuvre le plus rapidement possible un programme et une intervention à l'égard des citoyens dans le besoin.	L'OMU NB étudiera le processus administratif d'aide financière en cas de catastrophe pour cerner les améliorations pouvant être apportées au lancement d'un programme du gouvernement.	EN COURS
49 Lorsqu'on prévoit qu'un programme d'aide financière en cas de catastrophe sera mis en place, les résidents devraient être informés le plus tôt possible, lors d'un événement, des types de documents susceptibles d'être nécessaires pour la présentation d'une réclamation.	L'OMU NB créera une fiche de renseignements ou une liste de vérification sur les types de reçus que les particuliers devraient avoir aux fins de déclaration dans le cadre du programme d'aide financière en cas de catastrophe. Des messages simplifiés et sur les médias sociaux seront aussi envisagés.	ACHEVÉ
50 Le Comité des sous-ministres sur la gestion de la sécurité et des urgences devrait entreprendre, à titre prioritaire, la mise en place d'un programme reconnaissable et fiable de retransmission radio d'urgence qui servirait de source principale d'information pendant les situations d'urgence.	L'OMU NB explorera la faisabilité de cette proposition et informera le Comité des sous-ministres de ses conclusions pour obtenir des directives.	À L'ÉTUDE
51 L'OMU NB devrait continuer de promouvoir l'utilisation du programme Sentinel ou de systèmes d'avertissement de ce genre dans le cadre des étapes de planification d'urgence, et collaborer avec les municipalités qui choisiront d'utiliser ces systèmes pour favoriser l'autoenregistrement par les citoyens.	L'OMU NB continuera de promouvoir l'utilisation de systèmes d'avertissement comme le programme Sentinel.	ACHEVÉ

Objectif	Mesure	Calendrier
<p>OMU NB 37 Les représentants élus et le réseau de gestion des urgences devraient être renseignés sur la façon d'utiliser les ressources militaires. Les militaires ne sont pas nécessairement utilisés à bon escient pendant les situations d'urgence pour les raisons suivantes : ils ne sont pas disponibles à cause de déploiements ou de tâches de priorité supérieure; un large éventail de tâches ne leur conviennent pas; leur mobilisation nécessite un délai important et, en principe, ils sont considérés comme un « dernier recours ».</p>	<p>L'OMU NB et l'officier de liaison des Forces canadiennes pour l'OMU NB mettront au point une séance d'information à l'intention des représentants élus au sujet de l'aide militaire.</p>	<p>ACHEVÉ</p>
<p>OMU NB 40 Un processus devrait être mis au point pour recueillir l'information pouvant servir aux conférences de presse du premier ministre ou des autres hauts dirigeants élus. Le processus devrait préciser le type de renseignements requis et le niveau de détail, la personne ou l'organisation chargée de les fournir et le moment de leur communication. Si des spécialistes devaient appuyer une conférence de presse, il ne devrait pas s'agir d'intervenants de première ligne, mais plutôt de cadres supérieurs. On devrait envisager de demander aux spécialistes d'intervenir dans le contexte de leur domaine d'expertise. Par exemple, on aurait pu demander au médecin-hygiéniste en chef ou au prévôt des incendies d'aborder la menace liée au monoxyde de carbone.</p>	<p>Un plan sera mis au point pour désigner les porte-parole régionaux appropriés pour les conférences de presse. Une formation sera établie pour garantir un bassin plus important de porte-parole et de personnel des communications pour aider en situation de crise, surtout dans les régions.</p>	<p>ACHEVÉ</p>
<p>OMU NB 41 Lorsque le CPOU est activé, le directeur des communications assigné devrait être tenu de rendre des comptes uniquement au directeur de l'OMU NB en ce qui concerne l'élaboration et la diffusion d'informations publiques urgentes. Il est également recommandé que le personnel des communications du Bureau du Conseil exécutif (BCE) appuie les conférences de presse du premier ministre et réduise au minimum les demandes à l'égard du directeur des communications affecté auprès de l'OMU NB. L'exigence ne change pas en ce qui concerne la coordination des messages publics au sein du gouvernement et avec les autres intervenants.</p>	<p>Le personnel des communications ministérielles du BCE affectés à l'OMU NB continuera de travailler en étroite collaboration avec le directeur de l'OMU NB lorsque le CPOU provincial est activé. Le personnel des communications ministérielles sera désigné pour fournir du soutien supplémentaire lors des situations d'urgence.</p>	<p>ACHEVÉ</p>
<p>OMU NB 51 Les bureaux de l'OMU NB et le CPOU se trouvent au sous-sol d'un très vieil immeuble situé dans la plaine inondable de la rivière Saint-Jean, qui a déjà été inondée. On a signalé dans le passé l'éventualité de la perte totale de cette installation. Même si le CPOU a été jugé efficace, son emplacement demeure une source de préoccupations majeures. L'établissement du CPOU est vulnérable aux défaillances techniques. En raison du grand nombre de membres du personnel travaillant au CPOU pendant cet événement, l'espace dédié aux fonctions de planification,</p>	<p>Le processus visant à déterminer des options et à décider d'un nouvel emplacement pour le CPOU sera accéléré, à titre de priorité absolue.</p>	<p>EN COURS</p>

Objectif	Mesure	Calendrier
aux séances d'information et aux salles pour les réunions des hauts fonctionnaires était inadéquat. La disponibilité des toilettes était inadéquate et il manquait d'espaces pour la préparation des aliments et d'aires de repos.		